



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-09-2018

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue du 6 novembre 2018, le *Règlement numéro 1841-09-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'éliminer la zone de faible densité RUR-1 et de remplacer celle-ci par la nouvelle zone de forte densité Rc-21*

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 28 novembre 2018. Ce règlement entre en vigueur en date du 28 novembre 2018 et est disponible pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 12 décembre 2018.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA